

PROCES –VERBAL

Séance du 05 juin 2026

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'An deux mil vingt six, le cinq juin dix huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

M. BELLARD Joël	Mme SZAREK France	Mme LUCAS Marie-Laure
Mme GRIMAUX Brigitte	M. BIGOT Arnaud	M. LABRUYERE Renaud
M. SANCHEZ Patrice	Mme MANSARD Michèle	Mme LEBEAU Mathilde
M. FERNET Victor		

Absent(s) excusé(s) : M. LEPOIX Pierre

La séance est ouverte.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme LUCAS Marie-Laure, Mme GRIMAUX Brigitte, Mathilde LEBEAU et M. FERNET Victor.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de ses suppléants en vue des élections sénatoriales. Le maire indique que doivent être élus un délégué et trois suppléants.

Après enregistrement de la candidature de Mme LUCAS Marie-Laure, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

A obtenu :

- Mme LUCAS Marie-Laure : 10 voix

Mme LUCAS Marie-Laure, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après enregistrement des candidatures suivantes :

- M. BELLARD Joël
- M. FERNET Victor
- Mme LEBEAU Mathilde,

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BELLARD Joël : 10 voix
- M. FERNET Victor : 10 voix
- Mme LEBEAU Mathilde : 10 voix

Les conseillers ayant obtenu la majorité absolue et le même nombre de voix chacun, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales dans l'ordre suivant :

Monsieur BELLARD Joël,
Madame LEBEAU Mathilde
Monsieur FERNET Victor

Le Maire

Joël BELLARD



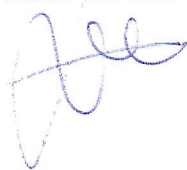
Le secrétaire de séance

France SZAREK



Les deux conseillers municipaux les plus âgés

Marie-Laure LUCAS



Les deux conseillers municipaux les plus jeunes

Mathilde LEBEAU

Brigitte GRIMAUX



Victor FERNET

